

Modalités d'organisation de la collecte des déchets ménagers consécutives aux jours fériés 2018

(1) : communes collectées par système de points d'apport volontaire : pas de jours de collecte fixe.

	LUNDIS FERIES 2 avril - 21 mai		MARDIS FERIES 1er mai - 8 mai - 25 décembre - 1er janvier 2019		MERCREDI FERIE 15 août		JEUDIS FERIES 10 mai - 1er novembre		PAS DE VENDREDI FERIE	
	Type de bac habituellement collecté le lundi	Collecte effectuée	Type de bac habituellement collecté le mardi	Collecte effectuée	Type de bac habituellement collecté le mercredi	Collecte effectuée	Type de bac habituellement collecté le jeudi	Collecte effectuée	Type de bac habituellement collecté le vendredi	Collecte effectuée
BRESSON	GRIS	le lendemain (mardi)								
BRIE ET ANGONNES	Secteur 1 (de Brié au Souveyron)	GRIS	le lendemain (mardi)							
	Secteur 2 (Tavernelles, les Angonnes)							GRIS	le lendemain (vendredi)	
CHAMP SUR DRAC	Individuels					MARRON	le lendemain (jeudi)			
	Village / chemin Boutey / ZAC					MARRON	le lendemain (jeudi)			
	Collectifs	MARRON	le lendemain (mardi)					MARRON	le lundi suivant	
CHAMPAGNIER	Village	MARRON	le vendredi précédent						MARRON	
	Salle des fêtes	MARRON	le vendredi précédent					MARRON	avancé au mardi suivant. Sauf le 10 mai (le lendemain, vendredi)	
	Aire du Saut du Moine	MARRON	le vendredi précédent					MARRON	avancé au mardi suivant. Sauf le 10 mai (le lendemain, vendredi)	MARRON
CLAIX	La collecte des bacs gris du mardi (lendemain du jour férié) est reportée au vendredi suivant.		GRIS	le vendredi suivant			VERT	le jeudi suivant	GRIS	
CORENC	Le Bas	GRIS	le jeudi suivant (à la place des bacs verts)					VERT	le jeudi suivant	
	Le Haut			VERT	le vendredi suivant. Sauf le 8 mai (reporté au mardi suivant).	GRIS	la veille (à la place des bacs verts)			
DOMENE	Zone d'habitat			GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mercredi suivant		GRIS	
	ZI / ZA			GRIS	le mercredi suivant			BLEU	le lendemain (vendredi)	
ECHIROLLES	Individuels					GRIS	le vendredi suivant	VERT	le jeudi suivant	
	Collectifs	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS
	ZI / ZA			GRIS	le lendemain (mercredi)				BLEU	
ECHIROLLES Commanderie	Individuels			MARRON	la veille (le lundi)				GRIS (SI) VERT (SP)	
	Collectifs	VERT	le vendredi suivant	MARRON	la veille (le lundi)			GRIS	la veille (le mercredi)	VERT
	Résidence du Château	GRIS	le jeudi suivant	VERT				GRIS	la veille (le mercredi)	VERT
EYBENS	Le Bas	GRIS	le vendredi suivant			VERT	le lendemain (jeudi)		GRIS	
	Le Haut + Ruies			GRIS	le vendredi suivant			VERT	la veille (mercredi)	GRIS
	ZI / ZA			GRIS	le lendemain (mercredi)				BLEU	
FONTAINE	Zone d'habitat	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS
	ZI / ZA					GRIS	le lendemain (jeudi)	BLEU	le lendemain (vendredi)	
GIERES	Zone d'habitat	GRIS	le vendredi suivant			VERT	le lendemain (jeudi)		GRIS	
	ZI / ZA					GRIS	le lendemain (jeudi)	BLEU	le lendemain (vendredi)	
GRENOBLE (toute la commune hors quartiers ci-dessous)	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant		GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS
GRENOBLE - HYPERCENTRE (+ collecte bacs gris le samedi. Samedi 14 juillet : report au lundi 16)	GRIS	le lendemain (mardi)	VERT	le vendredi suivant. Sauf le 8 mai : le lendemain (mercredi)				GRIS	le samedi suivant. Sauf le 10 mai : la veille (mercredi)	VERT
GRENOBLE - MARCELIN BERTHELOT EST	GRIS	le lendemain (mardi)	VERT	le vendredi suivant. Sauf le 8 mai : le lendemain (mercredi)				GRIS	le lundi suivant Sauf le 10 mai : la veille (mercredi)	VERT
GRENOBLE - MARCELIN BERTHELOT OUEST	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant				VERT	le lundi suivant	GRIS
GRENOBLE - LA CAPUCHE	VERT	le jeudi suivant	MARRON	la veille (lundi)		GRIS	le lendemain (jeudi)	VERT	le lundi suivant	
GRENOBLE - EAUX CLAIRES EST (jusqu'au 6 avril)	VERT GRIS	le lendemain (mardi) pour les bacs gris uniquement (jeudi suivant pour les bacs verts)						VERT GRIS	(pas de jeudi férié jusqu'au 6 avril)	

Modalités d'organisation de la collecte des déchets ménagers consécutives aux jours fériés 2018

GRENOBLE - EAUX CLAIRES OUEST (jusqu'au 6 avril)			VERT	GRIS	(pas de mardi férié jusqu'au 6 avril)				VERT	GRIS	
GRENOBLE - EAUX CLAIRES (à partir du 9 avril)		GRIS			le lendemain (mardi)	VERT					le lendemain (vendredi)
GRENOBLE - CITE BEAUVERT	Habitat individuel					VERT		VERT	GRIS		le lendemain (jeudi)
	Habitat collectif	VERT			le jeudi suivant					VERT	le lundi suivant
HERBEYS											
JARRIE	Secteur 1 *	MARRON			le jeudi suivant						
	Secteur 2 **										
	Collectifs	MARRON			le jeudi suivant						MARRON
LA TRONCHE	Le Bas + Grande Rue	GRIS			le mercredi suivant	VERT		GRIS			le mardi suivant
	Le Haut	GRIS			le vendredi suivant					VERT	le jeudi suivant
	ZI / ZA							GRIS		BLEU	le lendemain (vendredi)
LE FONTANIL CORNILLON	Zone d'habitat (1)				(1)						(1)
	ZI / ZA					GRIS					BLEU
LE GUA		GRIS			le lendemain (mardi)	VERT				GRIS	le lundi suivant
LE SAPPEY EN CHARTREUSE (1)					(1)						(1)
MEYLAN	Secteurs 1 et 2 *	GRIS			le mercredi suivant	VERT		GRIS		VERT	le mardi suivant
	Secteur 3 **					GRIS				VERT	pour le 4 mai et 28 décembre: reportés au lundi suivant. Pour le vendredi 11 mai: reporté au vendredi suivant.
	Secteur 4 ***	GRIS			le vendredi suivant			VERT			GRIS
	Secteur 5 ****	GRIS			le vendredi suivant					VERT	le jeudi suivant
	Secteur 6 *****	GRIS			le jeudi suivant (à la place des bacs verts)					VERT	le jeudi suivant
	ZI / ZA							GRIS		BLEU	le lendemain (vendredi)
MIRIBEL LANCHATRE		GRIS			le lendemain (mardi)	VERT					
MONT ST MARTIN (1)					(1)						(1)
MONTCHABOUD		MARRON			le lendemain (mardi)					MARRON	le lendemain (vendredi)
MURIANETTE (et SMH Murier)		GRIS			le jeudi suivant (à la place des bacs verts)					VERT	le jeudi suivant
NOTRE DAME DE COMMERS											MARRON
NOTRE DAME DE MESAGE	Le Haut	MARRON			le lendemain (mardi)						
	Le Bas	MARRON			le lendemain (mardi)			MARRON (Cantine)			le lendemain (jeudi)
NOYAREY	Zone d'habitat					VERT	GRIS				
	ZI / ZA					GRIS					BLEU
POISAT		VERT			le mercredi suivant	GRIS					
PONT DE CLAIX	Individuels					GRIS		VERT			le lendemain (jeudi)
	Collectifs	GRIS			le lendemain (mardi)	GRIS		VERT		GRIS	le lendemain (vendredi)
PROVEYSIEUX (1)					(1)						(1)
QUAIX EN CHARTREUSE (1)					(1)						(1)

JARRIE :

* Secteur 1 : Haute-Jarrie et Chaberts, sauf le chemin Maupertuis
 ** Secteur 2 : Basse-Jarrie depuis le chemin des Maupertuis et Charbonneaux

MEYLAN :

* Secteurs 1 et 2 : Plaine fleurie ; Revirée ; Ayguinards ; Zone commerciale ; Grand pré Buclos Eyménées ; Béalières ; St Mury.
 ** Secteur 3 : Meylan le Haut
 *** Secteur 4 : Charlaix, Maupertuis (Sud)
 *****Secteur 6 : chemin des Seyettes ; chemin des Buclos jusqu'à l'avenue de Chamrousse ; av. de l'Eygala ; ch. du Bachais ; ch. d'Amot ; ch. d'Avat ; av. de Chamrousse (côté pair)
 **** Secteur 5 : l'Hermitage, Praly, Maupertuis (Nord)

ECHIROLLES (SI) semaines impaires
Commanderie : (SP) semaines paires

Modalités d'organisation de la collecte des déchets ménagers consécutives aux jours fériés 2018

	LUNDIS FERIES 2 avril - 21 mai		MARDIS FERIES 1er mai - 8 mai - 25 décembre - 1er janvier 2019		MERCREDI FERIE 15 août		JEUDIS FERIES 10 mai - 1er novembre		PAS DE VENDREDI FERIE	
	Type de bac habituellement collecté le lundi	Collecte effectuée le	Type de bac habituellement collecté le mardi	Collecte effectuée le	Type de bac habituellement collecté le mercredi	Collecte effectuée le	Type de bac habituellement collecté le jeudi	Collecte effectuée le	Type de bac habituellement collecté le vendredi	Collecte effectuée le
SAINT BARTHELEMY DE SECHILIENNE					MARRON	le vendredi suivant				
SAINT BARTHELEMY DE SECHILIENNE Logette pont	MARRON	le vendredi précédent			MARRON	le vendredi suivant				
SAINT EGREVE Zone d'habitat ZI / ZA	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS	
SAINT GEORGES DE COMMERS			MARRON (St Georges)	le lendemain (mercredi). Sauf le 8 mai (avancé au vendredi précédent).					MARRON (St Pierre)	
SAINT MARTIN D'HERES Individuels			VERT (Sud)	le jeudi suivant. Sauf le 8 mai (reporté au lendemain: mercredi, à la place des grises).	GRIS	le vendredi suivant	VERT (Nord)	la veille (mercredi)		
SAINT MARTIN D'HERES Collectifs	GRIS	le mercredi suivant	VERT (Sud)	le jeudi suivant. Sauf le 8 mai (reporté au lendemain: mercredi, à la place des grises).	GRIS	le vendredi suivant	VERT (Nord)	la veille (mercredi)	GRIS	
SAINT MARTIN LE VINOUX ZI / ZA			GRIS	le lendemain (mercredi)			BLEU	le lendemain (vendredi)		
SAINT MARTIN LE VINOUX Zone d'habitat ZI / ZA	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS	
SAINT PAUL DE VARCES			GRIS	le lendemain (mercredi)					BLEU	
SAINT PIERRE DE MESSAGE			GRIS	le lendemain (mercredi)	VERT	la veille (mardi)				
SAINT PIERRE DE MESSAGE							MARRON	avancé au mardi. Sauf le 10 mai (le lendemain, vendredi)		
SARCENAS (1)		(1)		(1)		(1)		(1)		(1)
SASSENAGE Individuels	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant			VERT	le mardi suivant	GRIS	
SASSENAGE Collectifs	GRIS	le mercredi suivant	VERT	le jeudi suivant	GRIS	le vendredi suivant	VERT	le mardi suivant	GRIS	
SASSENAGE ZI / ZA	GRIS (la Falaise et les Moironds)	le lendemain (mardi)			GRIS (l'Argentière)	le lendemain (jeudi)	BLEU (la Falaise et l'Argentière)	le lendemain (vendredi)	BLEU (les Moironds)	
SECHILIENNE Montagne Village					MARRON	le vendredi suivant				
SEYSSINET PARISSET Secteur Drac			GRIS	le vendredi suivant	MARRON	le vendredi suivant			GRIS	
SEYSSINET PARISSET Secteur Vercors	GRIS	le jeudi suivant			VERT	la veille (mardi)				
SEYSSINET PARISSET ZI / ZA	GRIS	le lendemain (mardi)			VERT	le lendemain (jeudi)	GRIS	le lundi suivant		
SEYSSINS Secteur Drac					VERT	le mercredi suivant pour les bacs verts, le vendredi suivant pour les bacs gris	BLEU	le lendemain (vendredi)		
SEYSSINS Secteur Vercors	VERT	le lundi suivant					GRIS	le lendemain (vendredi)		
SEYSSINS Collectifs	VERT	le mercredi suivant pour les bacs verts, le lendemain (mardi) pour les bacs gris	GRIS		VERT	le lundi suivant	GRIS	le lendemain (vendredi)		
SEYSSINS ZI / ZA					GRIS	le lendemain (jeudi)	BLEU	le lendemain (vendredi)		
VARCES	GRIS	le lendemain (mardi)			VERT	la veille (mardi)			GRIS	
VAULNAVEYS LE BAS			MARRON	le vendredi suivant. Sauf le 8 mai : le lendemain (mercredi)						
VAULNAVEYS LE HAUT Bourg, Uriage Droit, Ave d'Uriage, Guichards, Faurie, Belmont			MARRON	le jeudi suivant. Sauf le 8 mai : avancé au mardi.			VERT	le jeudi suivant		
VAULNAVEYS LE HAUT Bourg Ogier, Uriage Gauche			MARRON	le lendemain (mercredi). Sauf le 8 mai : avancé au mardi.			VERT	le jeudi suivant		
VAULNAVEYS LE HAUT Bouviers, Basse Gorge, Gorge			MARRON	le vendredi suivant. Sauf le 8 mai : le lendemain, (mercredi)			VERT	le jeudi suivant		
VENON							VERT (sem. paires)	le lendemain (vendredi)		
VENON							GRIS (sem. Impaires)	le lendemain (vendredi)		
VEUREY VOROIZE Zone d'habitat ZI / ZA							VERT	le jeudi suivant	GRIS	
VIF	GRIS	le lendemain (mardi)							BLEU	
VIZILLE		voir tableau détaillé par rue		voir tableau détaillé par rue		VERT	le lendemain (jeudi)		GRIS	
								voir tableau détaillé par rue		voir tableau détaillé par rue